

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, LE 4 OCTOBRE.

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance du roi par laquelle la chambre des députés est dissoute. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 4 novembre prochain, à l'effet d'élire chacun un député. Les deux collèges électoraux de la Corse sont convoqués au même effet, pour le 18 novembre prochain. La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoqués pour le 18 décembre prochain.

— Par ordonnances individuelles datées de ce jour, contresignées par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, le roi a promu à la dignité de pair de France :

MM. le marquis Dandigné de la Blanchay, ancien député; le marquis Casimir d'Angosse, ancien député et membre du conseil général du département du Gers; le baron Bignon, député, ancien ministre plénipotentiaire, membre du conseil général du département de l'Eure; Bourdeau, ancien député, ancien ministre, président du conseil général du département de la Haute-Vienne; le baron de Brigodé, député; le marquis de Cambis d'Orsan, député, membre du conseil-général du département de Vaucluse; le Comte Castellane, lieutenant général; le marquis de Chanaille, membre du conseil-général du département de l'Ardèche; Chevandier, député, membre du conseil-général du département de la Meurthe; le baron Darrivole, lieutenant-général; le baron de Daunant, député, 2<sup>me</sup> prés. de la cour royale de Nîmes, membre du conseil-général du département du Gard; le baron Delort, député, lieutenant-général, membre du conseil-général du département du Jura; le baron Charles Dupin, député, membre de l'Académie des sciences; le comte Durosé, député, lieutenant-général, membre du conseil-général du département de Seine et Marne; le marquis d'Escayrac de Lauture, ancien député, président du conseil-général du département de Tarn et Garonne; le baron de Gérando, conseiller d'état; Halgan, vice-amiral, ancien député, ancien gouverneur de la Martinique; le comte Eugène d'Harcourt, député, ancien ambassadeur; le vicomte Harmand d'Abancourt, président de la cour des comptes, ancien député; Humann, député, ancien ministre, président du conseil-général du département du Bas Rhin; le baron Jacquinet, lieutenant-général; Keratry, député, conseiller d'état; le comte Lalaign-d'Audenarde, lieutenant-général; Laplagne-Barris, avocat-général à la cour de cassation; le baron Lombard, ancien député, ancien membre du conseil-général du département de l'Isère; le comte Marchand lieutenant-général; Ménilhon, ancien député, ancien ministre, prés du conseil-général de la Dordogne, conseiller à la cour de cassation; le comte Bailly de Monthion, lieutenant-général; le comte de Mosbourg, député, président du conseil-général du département du Lot; Odier, député; Paturle, député; le baron Pavé de Vandœuvre, député, président du conseil-général du département de l'Aube; le baron Pelet (de la Lozère), député, ancien ministre; le baron Pelet, député, lieutenant-général; Camille Périer, député; le baron Petit, lieutenant-général; Poisson, membre de l'Académie des sciences; le vicomte de Préal, lieutenant-général; D.-forest de Quartdeville, premier président de la cour royale de Douai; Rouillé de Fontaine, député, membre du conseil-général du département de la Somme; le baron de Schonen, député, procureur-général à la cour des comptes; le vicomte Tiburce Sébastiani, lieutenant-général, ancien député; Sérurier, ministre plénipotentiaire; Tarbé de Vauxclairs, ancien conseiller d'état en service ordinaire; le vicomte Tirllet, député, lieutenant-général;

ral; le vicomte Villiers du Terrage, ancien préfet; Willaumez, vice-amiral.

— On pense que la proposition faite par M. Bayoux pour rétablir dans le code civil les dispositions relatives au divorce, adoptée deux fois par la chambre des députés, et deux fois rejetée par la chambre des pairs, sera reproduite dans le cours de la prochaine session. On ne doute pas qu'elle soit maintenant accueillie par la chambre haute; les nominations du *Moniteur* de ce matin ne permettent pas un doute à cet égard.

*Bulletin de la bourse de Paris du 4.* — Les affaires ont été fort peu animées aujourd'hui, malgré l'attente des habitués de la bourse, qui pensaient que l'ordonnance de dissolution de la chambre des députés, insérée ce matin au *Moniteur*, devait agir fortement sur la rente. Il y avait une très légère tendance à la baisse, plutôt motivée par la stagnation que par toute autre cause.

L'actif espagnol est aussi négligé que la rente; cependant les nouvelles d'Espagne sont favorables à la cause constitutionnelle.

Peu d'affaires également sur les actions industrielles, excepté cependant sur le chemin de fer d'Épinac, qui, coté aujourd'hui au parquet pour la première fois, a été constamment demandé avec 70 francs de hausse par chaque action de 500 fr.

### AFRIQUE.

On écrit de Bone, le 24 septembre :

« Hier un conseil a été tenu pour aviser aux mesures à prendre et déterminer le jour où l'expédition se mettra en marche. Après de longues discussions, l'avis du général Damrémont l'a emporté, et on a résolu d'attendre les renforts qui doivent être envoyés de France. Cette résolution a été justifiée par une lettre interceptée sur un Kabyle qui s'était chargé de la remettre à un habitant de Bone. Peut-être cette lettre a-t-elle été écrite dans le but de nous effrayer par l'exagération des difficultés qui nous attendent devant Constantine. En voici la traduction :

« Au camp de l'Aga de l'Adje Hamet Bey.  
« Dieu est grand et Mahomet est son prophète. Gloire à Dieu! *Eusebisch*, ce qui veut dire beau-frère. Avec l'aide et la protection d'Abdérâman, notre prophète (secte morozalli), j'ai rejoint notre camp et repris mes travaux, que Dieu nous protège et nous permette de nous voir bientôt, c'est ce que j'espérais, mais je me suis trompé. Sidi-Hamet ne veut pas la paix, il est assez fort, dit-il, pour battre les Français, puis qu'il parle de les châtier; je me tais sur mon pressentiment; Dieu veuille que la présente te parvienne! Les Arabes nos frères n'ont pas peur, car nous sommes forts. Constantine est une pierre au milieu d'un ruisseau, et d'après l'avis des prophètes chefs de nos sectes, et de leurs marabouts, il faut autant de Français pour enlever cette pierre qu'il faudrait de fourmis pour enlever un œuf dedans un pot de lait. Il y a des fossés qui entourent Constantine qui sont larges et très profonds, et il n'y a maintenant qu'une porte d'accès, je ne dirai pas laquelle.

« Le camp de l'Arga se compose de 8,000 cavaliers et 4,000 fantassins, et 33 pièces de canon. Celui du Bey de 16,000 hommes, 5,000 cavaliers et 22 pièces. Celui des kabaïles de 13,000 hommes, tous fantassins, et 12 pièces de canon; le premier camp est à quatre lieues du mitre et se compose des Arabes des tribus les plus guerrières, le second est à douze lieues du premier et se compose de Coulouglis arabes et déserteurs; le troisième à treize lieues du premier, c'est tout des kabaïles de Grojery, Bougie, le Gollo, Slova, etc. A une lieue du camp des kabaïles, se trouve le fort de la victoire défendu par 18 canons et 500 turcs; la porte de

la ville, seule accessible, est défendue par un fortin de 18 canons.

Les remparts sont défendus par 63 pièces, il y a dans Constantine quantité de pièces qui ne peuvent servir faute d'affûts, la ville sera défendue par les Turcs forts de 4,000 hommes, tous anciens janissaires du bey d'Alger et autres, avec tout cela, mon *Eusebisch*, tu vois que tu n'es pas près de venir me voir avec Bousnac ton ami. Est-ce que tu es encore Français et que tu as peur? Viens, le Bey t'aimera beaucoup, toi qui sais tant parler de tant de choses jolies; il ne te fera jamais rien, sois en sûr. *Men en sibillonner taba chokgg*, expression kabaïle: *Nous mourrons ensemble s'il le faut*. Adieu, aime ton fils, aime la femme, respecte mon père; protège ma mère et reçois mes salutations. *Vivons et mourrons amis*.

MAMOUD BEY MOHAMED HUSSEN-PACHA.

### AFFAIRES D'ESPAGNE

Le ministère fait publier trois dépêches de Bayonne; les deux premières ont trait à des faits déjà connus depuis deux jours. Voici la troisième :

« Bayonne, 2 septembre, 3 heures 1/2.

« Le gouvernement a révoqué l'ordre d'envoyer les cinq bataillons de Saint Sébastien en Castille, où ils ne sont plus nécessaires. Don Carlos était le 25 dans les environs d'Aranda de Duero; il s'était réuni à Zariatéguy; mais les troupes de la reine allaient les joindre. Le parti de la constitution de 1837 l'a emporté dans les élections de Madrid.

Ainsi Cabrera se retire sur Cantaviéja dans le Bas Aragon et don Carlos avec le gros de l'armée carliste rejoint Zariatéguy sur le Duero au pied des montagnes de la vieille Castille. Le prétendant est donc en sûreté pour le moment, et il est parvenu à tromper la poursuite du général Espartero, qui avait d'abord manœuvré pour lui couper sa retraite du côté de l'Aragon. Maintenant l'ennemi va faire halte, et il s'agira non plus de le suivre dans sa marche, mais de l'attaquer dans les positions qu'il aura prises. (*Débat.*)

« On écrit de Saint Jean Pied de Port, 28 septembre :  
L'émigration espagnole par notre ville ne discontinuait pas. Les notables habitants de Pampelune désertent cette ville. Hier et aujourd'hui, on ignorait de nouveaux excès; ceux qui ont quelque chose à perdre désiraient que le reste de la légion étrangère entrât dans la place; mais les autres habitants s'y opposent.

Le colonel de la légion actuellement réduite à moins de 300 hommes qui sont à Villaba, connaissant sa fautive position, ne demande pas mieux que d'entrer à Pampelune, ou bien la permission de se retirer du service de la reine, sans que les officiers du corps perdent leurs grades; mais jusqu'à présent il n'a obtenu ni l'un ni l'autre.

On dit que la faction d'Urbistondo est en marche pour entrer dans la Navarre, dans l'objet d'investir la place de Pampelune et la réduire par la famine. (*M. des Pyr.*)

« La Gazette de Madrid du 24 septembre contient une circulaire en date de la veille, adressée au nom de la reine par le ministre de l'intérieur, aux chefs politiques des provinces, et ayant pour objet de leur recommander l'énergique action des lois et la répression sévère de tous les actes coupables.

« Vous devez, dit le ministre; porter spécialement votre attention sur les événements récents auxquels ont donné naissance les incursions du prince rebelle dans le voisinage de la

### FEUILLETON.

#### ÉPISODES DE LA REVOLUTION.

LA SAINTE VIERGE ET Mlle. MAILLARD. — CHAUMETTE ET MONVEL.

Exilé de la terre, et rélégué dans les profondeurs du sanctum sanctorum, l'Être-Suprême attendait, pour en sortir, l'zeal de Robespierre. Les temples étaient dépeuplés, les sépultures des ancêtres violées, leurs ossements dispersés sur les dalles de nos églises; les ciboires et les calices, les chapes et les chasubles, après avoir défilé au milieu de la Convention, étaient allés, les uns se fondre dans les creusets de la Monnaie, les autres se faire dégalonner chez les fripiers. Nous venions de voir l'évêque de Paris, Gobel, assisté de ses grands-vicaires, déclarant à la barre qu'il n'avait été jusqu'à la qu'un joueur de gobelets, et la religion qu'il enseignait qu'un escamotage. Le règne de Dieu, enfin, n'était plus de ce monde.

Un homme se rencontra dans le sein de la commune de Paris, politique raffiné et philosophe profond, qui comprit qu'un peuple soudainement privé des objets apparemment de son culte, avait besoin qu'on lui offrit un équivalent. Il se sentit digne d'accomplir cette œuvre; et dans son enthousiasme régénérateur, il se dit à lui-même, comme le prophète de la Mecque :

Je viens après mille ans, changer ces lois grossières;  
Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,  
Il faut un nouveau Dieu pour l'aveugle univers.

Seulement, faisant une variante au texte de Voltaire, et réfléchissant que, depuis nos ancêtres les Gaulois qui voyaient dans la femme quelque chose de divin, nous avions traversé les siècles rendant hommage à la beauté, Chaumette, puisqu'il faut l'appeler par son nom, décida qu'une nouvelle déesse serait présentée à l'adoration du peuple de France, et qu'elle s'appellerait la déesse Raison. Saint Paul ne fit pas une chose plus étrange, quand il vint proposer à l'aréopage de sacrifier au dieu inconnu. Mais la divinité de Chaumette n'était

qu'une abstraction, et l'on n'adore pas une abstraction. Il lui fallait pour se tirer de là, une divinité palpable; et voici comment il procéda à son incarnation.

En ces temps de guillotine et de désespoir, le meilleur moyen de cacher sa vie, c'était de se montrer hardiment partout; ainsi faisais-je, et pour cela j'avais eu soin de me ménager des intelligences dans tous les camps. A la société mère, le président Dufourny m'honorait de sa protection. Je connaissais trois ou quatre membres de la commune, parmi lesquels Coulombeau, secrétaire-greffier, qui avait, en cette qualité, accompagné Louis XVI à l'échafaud, signé le procès-verbal de l'exécution, et qui est mort officier de paix sous l'empire. Grâce à Bonnesœur, député de mon département, j'étais, à peu près quand il me plaisait, dans les tribunes réservées de la Convention. Avec ces facilités, quand l'un des trois théâtres donnait un spectacle intéressant, il m'arrivait rarement d'y manquer. Je savais qu'avec le temps tout cela deviendrait de l'histoire, et j'étais bien aise de la voir faire, ne fut ce que pour avoir le droit de dire à ceux qui l'écriraient de confiance, que je ne m'y reconnaissais pas du tout.

Le 7 novembre 1793, Bonnesœur m'envoya un billet pour le lendemain, m'avertissant qu'il y avait ce jour-là représentation extraordinaire. J'arrivai des premiers. Je n'ignorais pas que l'on jouerait d'abord pour les banquettes; mais je voulais être bien placé, et puis, quand je vais au spectacle, j'aime à le voir tout entier.

Au lever du rideau. Sallendros, l'un des secrétaires, lut une lettre des députés Bo et Hentz, datée de Givet, où se trouvait ce passage : « Le peuple demande qu'on enlève à ses ennemis l'or et l'argent qu'ils emploient à égarer l'esprit public. Il faut absolument nationaliser ses superfluités liberticides. La richesse nuit à la santé et conduit rarement à la vertu. » Les tribunes applaudissent.

Après la lecture de cette lettre, dont on ordonna l'impression et l'envoi aux départements, l'abbé Sièyes, en habit vert pomme, se leva tout-à-coup pour signifier à l'assemblée que, depuis long temps, il avait déposé tout costume ecclésiastique, ce qui se voyait de reste; mais qu'il était enchanté de l'occasion pour déclarer qu'il ne connaissait plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie.

Ceci était le prologue de la comédie qui allait se jouer, et qui formait la partie véritablement importante du spectacle du jour.

Les acteurs ne se firent pas attendre. Sièyes avait à peine terminé sa phrase, que la barre s'ouvrit avec fracas, et donna issue à Chaumette qui envahit la salle, suivi d'une tourbe impure de courtisanes déguenillées. Il tenait gravement par la main l'une d'elles, vêtue un peu plus décemment que les autres, et la figure couverte d'un long voile. Il y avait aussi des hommes dans le cortège; mais quels hommes, bon Dieu! Figurez-vous des bouchers de septembre au repos. Tout cela se répandit de côté et d'autre, comme un flot débordé et pénétra jusque dans les rangs des députés, distribuant à droite et à gauche des poignées de main et des sourires de protection. Mais, à un signe de Chaumette, la troupe entière vint se ranger en silence autour de son directeur, et la parade commença. Le procureur de la commune se dirige alors, avec une lenteur pleine de dignité, vers le fauteuil du président Léquinio, qui se lève respectueusement à son approche, et d'un ton d'inspiration, il s'écrie : « Mortels, ne reconnaissez plus d'autres divinités que la Raison. Je viens vous en offrir l'image la plus noble et la plus pure (vous savez qui c'était). Si vous faites des idoles, ne sacrifiez plus qu'à celle-ci. » A ces mots, il écarte le voile de sa compagne, et la divinité nouvelle apparaît dans toute sa splendeur. Il met aussitôt le genou à terre, et s'incline; le citoyen président s'incline à son tour; une foule de membres s'inclinent, *regis ad exemplar*; et l'on rend, par acclamation, un décret, portant que la Convention assisterait à une fête en l'honneur de la Raison, et que cette fête serait célébrée dans l'église métropolitaine, qui, désormais, s'appellerait Temple de la Raison.

Le décret rendu, on entonna des chants patriotiques, et l'on se mit à danser. J'ai honte de dire que des députés s'en mêlèrent, qu'ils prirent la main de ces femmes, et dansèrent des rondes avec elles. Je remarquai parmi les danseurs Lecarpentier (de la Manche) Arnouville-Bonnet-Rouge et Drouet la Vérité! Je vous le dis, la salle de la Convention nationale ressemblait en ce moment plutôt à un mardi-gras de la Courtille qu'à une assemblée de fabricants de lois.

A ceux qui s'étonneraient que la Convention descendit à cet excès de bassesse, je veux apprendre qu'elle n'était alors qu'une machine à en-

capitale, de ce prince chef de la révolte, dont les joies seront de courte durée, car de toutes parts des troupes marchent...

Pour remplir les devoirs que vous imposent les circonstances vous pouvez compter sur l'appui du gouvernement...

PORTUGAL.

Des nouvelles du Portugal portent que le 17, les ducs de Terceira, Saldanha et Palholla se trouvaient à Vigo...

Le duc de Terceira se rend à Lisbonne avec le 1er bateau à vapeur, et restera à bord du vaisseau amiral anglais...

Voici le rapport du comte Das Antas sur la bataille qui a eu lieu à l'insurrection en Portugal.

Division des opérations du Nord.

Excellence, les insurgés désirent maintenir leur retraite et protéger la marche de leur artillerie, prirent ce matin position devant Ruivaes...

Il était sept heures et demi du matin quand j'arrivai avec mon avant-garde devant le pont de Ruivaes, et d'après les dispositions de l'ennemi je m'aperçus de la difficulté de prendre position devant leur front.

Le colonel Fantoura avec le 4e et 5e régiments de chasseurs, et le 16e d'infanterie et de lanciers prit position au pont de Ruivaes. J'attendis ainsi jusqu'à 11 heures et comme le brigadier Mendez était près du pont...

Dans ce moment les troupes du brigadier Mendez arrivèrent et se joignirent à l'action, et le colonel Mesquita marcha sur le front de l'ennemi, à la tête du 6e régiment de cavalerie.

Notre perte en tués et blessés n'excède pas 58 hommes, parmi lesquels un major et 5 officiers.

registrar les décrets que lui envoyait tout faits l'omnipotente commune de Paris.

Parmi les députés qui désignaient de participer à la pieuse bacchanale étaient restés sur leurs chaises-curules, je citerai de préférence Maximilien Robespierre.

An moment où les danses étaient le plus animées, les deux amis se levèrent brusquement, s'amusèrent à considérer, quelques minutes, la scène qui se passait sous leurs yeux.

Eux partis, les danses continuèrent, mais non pas avec la même ardeur, le même abandon.

La seconde eut lieu, le surlendemain 10 novembre, ou plutôt 20 brumaire, à l'église métropolitaine, en vertu du décret de la Convention.

la nature du terrain et tous se sont conduits d'une manière digne du pays.

Une autre dépêche du 19 annonce la déroute des rebelles se dirigeant vers Chaves, après avoir perdu plus de la moitié de leurs forces.

D'après une dépêche télégraphique du 23, les rebelles se sont rendus sous les conditions suivantes: Toutes les forces se placeront sous l'autorité du gouvernement de S. M.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

Un concours aura lieu, à Bruxelles, le 13 novembre 1837 et jours suivants, à l'effet d'admettre, en qualité d'aspirant de seconde classe, les jeunes gens qui se destinent à la marine.

On peut se procurer, au ministère des travaux publics, le programme d'examen et les conditions d'admission.

On écrit de Dinant, le 3 octobre: «Le roi a traversé cette ville le 2 de ce mois vers trois heures de relevée, se rendant à son château d'Hardennes.

L'arrivée de S. M. a été annoncée par le son des cloches et des salves d'artillerie; les rues sur son passage étaient pavées de drapeaux tricolores; les membres du collège des bourgeois et des chevins revêtus de la nouvelle écharpe, s'étaient rendus au relais de poste, pour complimenter S. M.

Le roi a confirmé la satisfaction qu'il éprouvait du résultat de ses voyages et notamment de celui de Gand; il a remercié M. le bourgmestre d'avoir si bien rencontré ses sentiments envers les Belges et les habitants de Dinant en particulier.

Bruxelles, 5 oct. (3 heures). — Aujourd'hui liquidation, affaires tout aussi stagnantes que les jours précédents. On conçoit dès lors qu'il ne peut y avoir aucune fluctuation dans les cours.

L'actif espagnol, très faible et sans affaires à l'ouverture de la bourse, était demandé à 18 après la cote, primes à un mois 19 1/2 dont 1 A.

Il ne s'est pas fait une seule transaction en huiles. Ce commerce important est aussi sous le coup de l'inactivité.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 18 1/8 1/6 1/8 1/16 A 18 1/8 P. Banque Commerciale. 105 1/2 A 105 3/4 106 P.

OUVERTURE DE LA SESSION.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SEANCE D'OUVERTURE.

Jeudi, 5 octobre. — A midi et demi, M. Pirson, doyen d'âge, monte au fauteuil.

MM. B. Dubus et Kervyn remplissent les fonctions de secrétaires.

M. Kervyn procède à l'appel nominal.

M. le président (d'âge) donne lecture d'une dépêche de M. le ministre de l'intérieur annonçant la convocation des chambres pour le jeudi, 5 octobre 1837.

Un des secrétaires donne lecture d'une lettre de M. de Paydt annonçant que sa promotion au grade de colonel et la circonstance de son élection dans le Luxembourg, lui font un devoir de donner sa démission pure et simple de représentant du district de Mons.

M. le président (d'âge) donne lecture des articles du règlement applicables au cas de renouvellement partiel de la chambre.

Mademoiselle Maillard, l'une des belles femmes de l'époque, avait été comblée des faveurs de la reine, elle s'en souvenait et son attachement à la république était chose au moins douteuse.

Armide se montra peu flattée de la proposition et déclina autant qu'elle put l'honneur qu'on lui voulait faire; mais Chaumette, qui avait accoutumé à une obéissance passive les marmots qu'il régénérât à Nevers, était bien décidé à faire sentir sa férule à l'actrice récalcitrante.

— Eh bien, citoyenne, si tu refuses d'être une divinité, tu ne trouveras pas mauvais que l'on te traite en simple mortelle.

Ces paroles, que je tiens de Mlle. Maillard elle-même, décidèrent sa vocation.

C'était Chaumette qui, de concert avec Anacharis Clootz, avait entraîné Gobel à l'apostasie, moyennant une somme de cent mille écus qu'il ne reçut jamais, et dont il fut obligé plus tard de donner quittance sur la place de la Révolution.

missions qui doivent être chargées de la vérification des pouvoirs.

La chambre, sur la proposition du bureau, répartit les travaux de vérification des pouvoirs entre les six commissions.

Les commissions se réunissent immédiatement pour se constituer.

La séance est levée à une heure. Ordre du jour: Rapport des commissions sur les vérifications de pouvoirs.

Le sénat s'est constitué hier. M. le baron de Stassart a été réélu président. Le sénat s'est ensuite ajourné indéfiniment.

LIEGE, LE 6 OCTOBRE.

Par arrêtés royaux du 1er octobre 1837, M. Dupont (E.), professeur ordinaire à la faculté de droit, est nommé recteur de l'université de Liège pour l'année académique 1837 à 1838.

M. Ansaux (N.), lecteur de la faculté de médecine, est nommé secrétaire du conseil académique de l'université de Liège pour l'année académique 1837 à 1838.

Par arrêté royal du 3 de ce mois, M. Minne-Barth (Jean Baptiste) est nommé bourgmestre de la ville de Gaud. (Mon.)

Après de longues hésitations la chambre des députés de France vient d'être dissoute, par ordonnances du roi, en date du 3 octobre, les collèges électoraux sont convoqués pour le 4 novembre et les chambres pour le 18 décembre.

Les journaux anglais du 3, sont sans intérêt en ce qui concerne l'intérieur; il n'en est pas de même pour les nouvelles extérieures: la tentative de contre-révolution faite en Portugal a complètement échoué.

Les nouvelles d'Espagne continuent d'être favorables aux constitutionnels; Orea a battu complètement Cabrera et dispersé les bandes nombreuses que ce chef carliste avait réunies.

L'expédition de Constantine préoccupe en ce moment tous les esprits, et le défaut de toute nouvelle ne fait qu'accroître encore la curiosité générale. Il y aura bientôt une année que l'armée française entreprit la même expédition, elle se croyait alors assurée du succès.

Cette fois l'expédition ne compte plus sur des succès si faciles, de sages précautions ont été prises, les forces du pays, les accidents du sol, du climat, sont connus, aussi on peut hardiment prédire de quel côté penchera la balance du combat.

Les différens retards qu'éprouve le transport des nombreux voyageurs se présentent au chemin de fer, doivent être en partie attribués au défaut de matériel; nous appréhensions avec plaisir que la locomotive portant le n° 16, ait

nié naguère, un regard contrit et humilié qui semblait implorer miséricorde et lui dire: Cor contritum et humiliatum, Deus non despicies.

Son supplice toutefois ne fut pas de longue durée; voici que de joyeuses acclamations se font entendre sur le parvis, et tous les regards se dirigent vers le grand portail qui s'ouvre à deux battans pour donner entrée à la procession.

— Eh bien, citoyenne, si tu refuses d'être une divinité, tu ne trouveras pas mauvais que l'on te traite en simple mortelle.

Chaumette offrit la main, d'une façon toute galante, à la déesse, pour l'aider à descendre de son palanquin. Il avait des gants blancs, Chaumette! circonstance que je note parce qu'on en portait peu alors.

partie ce matin pour Bruxelles, des ateliers de M. John Cockerill, à Seraing, et que dans le courant de la semaine prochaine, on fera l'épreuve d'une autre locomotive; qu'enfin, avant la fin du mois de novembre, trois autres remorqueurs seront entièrement achevés, et pourront être également dirigés sur Bruxelles.

—La livraison de septembre de la Revue Belge, vient de paraître. Elle contient les articles suivants: Des sociétés de tempérance, par E. Ducpétiaux.—Biographie belge: Godefroid de Bouillon, par Alexandre Henne.—Lettres sur l'histoire de la Belgique, pendant les années 1791 et 1795. Cinquième lettre, par A. Borgnet.—Biographie belge: Balthazard Solvyns, d'Anvers, par de Paeppe, avocat.—Du compagnonnage littéraire, par Nicaise Thomas.—Mélanges: Jean Erard Foulon, J. G. Brixhe, Denis Coppée, par M. L. Polain.—Légendes Namuroises.

—Notre ambassadeur à Paris qui s'efforce de tout son pouvoir de favoriser nos relations littéraires avec la France, vient encore d'obtenir de M. de Salvandy, pour la Bibliothèque royale, un superbe exemplaire de l'Iconographie grecque et romaine de Visconti.

—Hier matin, une parade d'exécution a eu lieu sur la place St. Lambert; sept militaires ont été dégradés. Ensuite un d'entre eux a été attaché pendant une heure au carcan; c'était le nommé Auguste Lehmann, sergent au 3<sup>e</sup> régiment des chasseurs à pied, condamné à 20 années de travaux forcés pour vol, commis la nuit à l'aide d'escalade et d'effraction dans une maison habitée.

—La police a saisi avant-hier deux enfants de l'âge de 13 à 14 ans qui se livraient au vol depuis longtemps et dont l'un avait enlevé, il y a quelques jours, sept pièces de cinq francs à une femme dans les galeries du palais. Par suite de leurs révélations, deux enfants du même âge, de la ville de Verviers, doivent être arrêtés dans ce moment-ci, les ordres nécessaires ont été adressés à l'autorité.

—Une jeune fille est tombée morte hier, vers midi, sur le Pont-des-Arches. Des secours lui ont été vainement administrés. Cette jeune fille, accompagnée de sa mère, s'était rendue à l'hôpital civil de Bavière pour y voir son père malade qui, à son arrivée à l'hôpital venait d'expirer. La douleur et la surprise que cette jeune fille a éprouvées à cette triste nouvelle doivent être regardées comme la cause de sa mort.

—Nous apprenons que des capitalistes de Liège et de Bruxelles se proposent d'offrir à notre régence d'exécuter à leurs frais les travaux du quai de halage, non pas, à la vérité, d'après le plan actuel, mais d'après le nouveau plan proposé par les bateliers, ou plutôt d'après le plan que tout le monde croyait devoir être suivi.

Les Messieurs se proposent de dériver la Meuse, à partir de la chapelle du Paradis, et de la conduire à travers l'île Renoz, en lui faisant suivre une courbe peu sensible, qui irait se raccorder avec le pont de la Boverie. Comme les terrains provenant de l'ancien lit du fleuve leur seraient abandonnés, les entrepreneurs y creuseraient un grand bassin, approprié au système de la navigation par la vapeur que l'on veut établir sur la Meuse. Ils y élèveraient un vaste entrepôt et d'autres bâtiments destinés au commerce, vendraient à la ville cinq hectares au moins de terrain pour l'établissement du jardin botanique, et le reste à des particuliers.

—L'Emancipation signale comme la principale cause du mauvais service sur le chemin de fer, la halte forcée de quatre convois qui doivent s'attendre mutuellement pour se transborder à la station centrale.

Mais on peut compter d'ici à un an sur la seconde voie de Bruxelles à Anvers et l'activité déployée dans les ateliers de Seraing augmentera successivement le matériel, et peut-être aussi M. le ministre des travaux publics se croira-t-il suffisamment autorisé, parce que se passe en ce moment, à faire quelques commandes en Angleterre: d'autre part l'hiver va diminuer le nombre des voyageurs et le temps de repos que donnera la moindre affluence sera mis à profit pour mieux coordonner encore toutes les parties de cette gigantesque entreprise. D'ailleurs peut-être fallait-il l'expérience que l'on fait maintenant pour établir la nécessité des secondes voies et pour constater les incon vénients d'un service trop centralisé.

étaient la plupart des figurants de l'Opéra; se rangèrent en cercle autour de l'autel, ici tout le monde se met à genoux, et deux acolythes viennent présenter à Chaumette un vieil encensoir de cuivre oublié dans la sacristie. L'encens fume alors devant la déesse. Il était un peu grossier, si j'en juge par l'odeur qui monta jusqu'à nous; mais c'était de l'encens, et qui en reçoit par la figure ne se montre pas difficile sur la qualité.

Par hasard ou à dessein, j'évite de me prononcer là-dessus; une statue de la Vierge gisait, renversée et mutilée, à l'un des coins de l'autel. Cela servit de texte à une improvisation de Chaumette, dans laquelle, après l'avoir finement raillée sur son impuissance à défendre son domicile, il la délia de se remettre sur ses jambes, et le Christ son fils de la ressusciter. Comme elle ne ressuscitait pas, Chaumette en conclut qu'elle n'était plus bonne à rien, qu'il fallait la planter là, et n'adorer désormais que la Raison.

Un houra universel de Vive la Raison, à bas la sainte Vierge, accueillit ce discours philosophique à la suite duquel l'office divin commença. Des hymnes furent chantés d'abord. Après les hymnes les danses, et alternativement. Nous y reviendrons tout à l'heure; mais en attendant, je prie qu'on me suive à Saint-Roch où nous allons voir Monvel se constituer le plagiaire de Chaumette, avec cette différence qu'à Notre-Dame, le magistrat du peuple n'avait insulté que le Christ, au lieu qu'à Saint-Roch, le comédien blasphéma Dieu lui-même. C'était le jour où l'on inaugurerait dans cette dernière église la Raison de la section des Piques, belle femme, sur ma foi, presque aussi belle que mademoiselle Maillard. Un voisin me dit que c'était mademoiselle Aubry, autre actrice de l'Opéra. Je le crus. L'Opéra fut, de tout temps, une pépinière de divinités. Quoi qu'il en soit, Monvel monta en chaire; et après avoir épuisé le vocabulaire d'impies de l'hôtel d'Holback, il termina ainsi son sermon: «Maintenant que j'ai prouvé que tu n'es pas (c'est à Dieu qu'il parle), prouve moi que tu es. Je viens de nier ton existence, je brave tes foudres impuissantes. Ecrase-moi, si tu en as le pouvoir, écrase. » A ces mots, le prédicateur s'arrêta, il se croisa les bras, toisa le ciel avec un air de souverain mépris et attend venir. Il y eut là, dans l'auditoire un moment d'épouvante silencieuse. Moi même

— Le bruit s'est répandu que les fameux brigands Schaubry et Zaun, après avoir séjourné à Paris avec des passeports parfaitement en règle avaient voulu faire des adieux de circonstance à la police qui ne les avait pas découverts en commettant successivement le vol du Palais Royal et celui de M. Martin (du Nord). Après ce dernier tour de force, ils ont envoyé leur carte à M. le préfet de police de Paris et ont disparu sans laisser aucune trace de leur passage.

### COUR D'APPEL DE LIEGE.

La rentrée de la cour aura lieu lundi 16 octobre, à dix heures du matin; les membres du barreau sont priés d'y assister en costume.

#### CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 5 octobre. — L'appel nominal est fait par le secrétaire.

Absens: MM. Piercot (en voyage), Bellefroid, Fleussu, Closset, Tilman, Ddexhy, Hennequin, Brixhe, Forgeur, Capitaine, Neujean, Lion, Wasseige, Billy et Koeler.

Le conseil ne pouvant se constituer qu'au nombre de quatorze membres, en conformité de l'art. 64 de la loi communale, et douze se trouvant seulement présents, l'assemblée attend l'arrivée de deux autres conseillers; mais après plus d'une demi heure, le bourgmestre déclare la séance levée.

Voici les objets qui devaient être traités à huis-clos dans cette séance:

1. Question de savoir si le premier tiers du subside théâtral sera payé à M. Sansé, la délibération du conseil portant que ce paiement ne doit avoir lieu que quand la troupe se trouvera au complet et que les artistes tombés auront été remplacés et agréés.

2. Plusieurs points relatifs au programme des cours du collège.

Le conseil avait décidé qu'il y aurait dans la 4<sup>e</sup>. française une seconde division pour les élèves les plus faibles; mais le préfet des études soumet des observations tendantes à ce que la 4<sup>e</sup>. soit dédoublée et qu'on n'arrive pas à exiger cinq ans pour l'étude des langues modernes.

Il avait également arrêté que les leçons d'économie politique et de statistique qui n'étaient les années précédentes que de deux par semaine seraient augmentées; mais M. Guillery pense que l'emploi du temps des élèves de rhétorique tant française que latine ne permet pas cette augmentation. Il fait d'ailleurs remarquer qu'en bornant aux éléments l'enseignement de ces matières, on peut l'étendre assez pour en donner des notions précises en maintenant le nombre des leçons admises jusqu'à aujourd'hui.

La rentrée des classes qui a eu lieu ce matin dans cet établissement nous fait regretter vivement que le conseil ne se soit pas constitué. Il était à désirer que ces points d'organisation intérieure fussent réglés d'une manière définitive.

Les objets qui seront traités en séance publique à la prochaine réunion sont les suivants:

Rapport de la commission des taxes municipales sur des procès-verbaux de contravention à charge des sieurs Doucet, Lovinfosse, Van Gend, Schouls, la société Gaillard Cheval, Rocour fils, Festractz, Brassine, Plumier, Colson et Puissant.

Rapport de la commission de comptabilité sur le compte du receveur de la ville pour 1836.

Le conseil ne tardera pas sans doute à s'occuper du remplacement de M. Gondonnier en qualité d'instituteur à l'école du Sud et de M. Thonard en qualité de sous-maître à l'école de l'Ouest.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 30 SEPTEMBRE.

Naissances: 2 garçons, 1 fille. Décès: 4 garçons, 4 filles, 2 hommes, 6 femmes, savoir: Joseph Kinable, âgé de 85 ans, rentier, rue des Tanneurs, célibataire. — Nicolas Distaine, âgé de 72 ans, maçon, rue Pécheur, veuf de Jeanne Collette. — Françoise Josephine Wilkin, âgée de 83 ans, domestique rue de la Chaine. — Marie Catherine Thomas, âgée de 73 ans, matelassière, rue héguinage St. Christophe. — Marie Jeanne Coulée, âgée de 73 ans, sans profession, au Péry, veuve de Nicolas Philippart. — Marie Henriette Thérèse Louise Dejaer, âgée de 25 ans, sans profession, place St. Pierre. — Thérèse Dase, âgée de 23 ans, servante rue Chaussée des Prés. — Marie Banneux, âgée de 20 ans, sans profession, quai de la Sauvenière.

je m'attendais à voir paraître, en caractères de feu, sur les murs du temple profané, le formidable *Mane-Thuet-Pharus* du festin de Balthazar. Mais l'Eternel méprisait le défilé de l'histoire; aucun éclair ne sillonna la nue, aucun coup de tonnerre ne la fit éclater. C'est que si le temps est à nous, l'éternité est à lui, et qu'il sait où retrouver ceux-là qui l'insultent en passant. *Deus patiens quia aeternus*

Au moment où l'orateur descendait de la chaire, un de ses auditeurs l'aborde. — Citoyen Monvel, tu as prêché comme un ange. A quoi celui-ci: — Quand on parle de conviction, l'éloquence arrive d'elle-même. Cet auditeur impressionnable était Mamin; Mamin, qui aux journées de septembre, avait promené, dans les rues de Paris, la tête de Mme. de Lamballe, au bout d'une pique; acte de patriotisme dont on a voulu depuis faire honneur à d'autres personnages de l'époque, mais que je suis bien aise, puisque l'occasion se présente, de restituer ici à son véritable auteur.

Retournons à Notre-Dame. Les danses continuent, mais plus gracieuses et plus sagement ordonnées que celles de la Convention. C'est tout simple, nous avons aujourd'hui le corps de ballets de l'Opéra tout entier. Elles durent une heure encore, après quoi Chaumette proposa un dernier *Oremus* à la déesse. Mais celle-ci fatiguée d'adorations, écrivit de mauvais encens, et ennuyée d'une pose de quatre heures, avait profité du moment où les danseurs tourbillonnaient au plus fort, pour s'esquiver par une porte dérobée de la sacristie.

Quelques rigoristes s'indignèrent tout bas, de ce que Chaumette eût introduit des contredanses dans la nouvelle liturgie. Ils ignoraient que chez tous les peuples de l'antiquité, la danse faisait une partie essentielle du culte public, et que cela s'appelait une danse sacrée. Témoin la danse des Saliens, instituée par Numa; la danse des Curètes, fondée par Cybèle; la danse des Lapithes, la danse de l'Hymen et même la danse des Funérailles. J'en pourrais citer d'autres; mais en voilà assez pour justifier, sur ce point, le procureur-général syndic près la commune de Paris.

Au sortir de la cérémonie de Notre Dame, je rencontrai sur le Pont au Change, Mme. Rolland qui allait à la mort.

L'appétit vient en mangeant. Chaumette ordonna donc que la Raison

Du 2. — Naissances: 4 garçons, 3 filles. Décès: 3 garçons, 4 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir: Bernd. de Block, âgé de 21 ans, milicien au dépôt des sapeurs mineurs. — Th. Jhine. Guilmont, âgée de 83 ans, domestique, Mont St. Martin. — Marie Elisabeth Paquet, âgée de 72 ans, sans profession, rue des Ecoles, veuve de François Casimir Hosny. — Marie Reine Florent, âgée de 67 ans, couturière, rue des Ursulines, veuve de Gilles Joseph Prion. — Marie Thérèse Denoël, âgée de 55 ans, sans profession, rue des Ecoles, épouse de F. Joassart. — Marie Leclercq, âgée de 55 ans, sans profession, quai d'Avroy, veuve de Fçois. Carpintin.

Du 3. — Naissances: 1 garçon, 3 filles. Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir: E. Bonay, âgé de 73 ans, marchand, rue Grande-Bèche, célibataire. — J. B. Vanipperziel, âgé de 24 ans, sergent au 1<sup>er</sup> régiment de ligne, domicilié à Anvers. — J. C. Debra, âgé de 49 ans, fileuse, rue Grande-Bèche, épouse de Nicolas Lapaillier.

#### THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 6 octobre 1837, la première représentation de JUDITH, vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et Dumanoir. — La première représentation de la CINQUANTAINE, vaudeville en un acte. — La première représentation de la reprise de la MARQUISE, opéra en un acte, musique d'Adam.

Dimanche, la représentation du MUET D'INGOUVILLE, drame vaudeville en deux actes.

## ANNONCES.

### Société d'Harmonie.

HARMONIE dimanche 8 du courant, à quatre heures de relevé. Immédiatement après, le TIRAGE de la TOMBOLA. 1814

ON DEMANDE, POUR LA PARTIE DES ARMES, UN VOYAGEUR EXPERIMENTÉ.

S'adresser au n. 32, quai de la Sauvenière. 1808

### A LOUER

PRÉSENTEMENT, RUE AGIMONT, N° 524.

Une jolie petite MAISON, nouvellement peinte, et tapissée. Et un BEAU QUARTIER, composé de 4 places, cave et grenier. 1810

### COURS DE COMMERCE.

CE COURS, COMPOSÉ DE:

CALCUL COMMERCIAL.

TENUE de LIVRES en partie simple et en partie double; établie sur des opérations simulées en marchandises, fonds publics, banque, changes étrangers, et la correspondance.

LE DROIT COMMERCIAL.

Commencera, comme les années précédentes, du 10 au 15 octobre, de 6 à 8 heures du soir, rue AGIMONT, N° 524. Le professeur donne toujours des LEÇONS PARTICULIÈRES en ville, et dans les pensionnats. 1811

### GOUTTE, RHUMATISMES.

L'anti-algique dont la découverte est due au D<sup>r</sup> Robert-Mauvage, médecin des hôpitaux breveté du gouvernement français, guérit promptement ces cruelles maladies, sans produire jamais la moindre révulsion. Ce remède est d'autant plus précieux qu'il est toujours applicable, quel que soit l'âge, la constitution ou la gravité du mal, qu'il ne contient ni opium, ni mercure, et qu'il est peu coûteux. Prix 15 fr. Les boîtes portent le cachet de l'auteur. Une notice détaillée donne toutes les explications nécessaires pour se traiter soi-même. Dépôts chez MM. Jourdan, ph., à Namur, Opendriez, ph., à Gand; Vve. Caremelle, rue Sanson, à Mons, Heydt, nég., à Rastadt; Roussel, ph., à Metz, Constenoble, ph., à Lille, etc. Le docteur, cité Bergère n° 2 bis, à Paris, consulte par correspondance, affranchir. 1746

pénétrât, de gré ou de force, dans tous les quartiers de Paris, et que chaque ci-devant église eût la sienne. Mais comme il était, avant tout, homme de génie et d'avenir; il réfléchit que le nouveau culte pourrait bien mourir dans les langues, s'il continuait à offrir à l'adoration publique des divinités pareilles à celles qu'il avait fait encenser jusqu'alors. En conséquence, il résolut de ne choisir les divinités futures, et leurs prêtresses, que parmi les jeunes personnes d'une conduite régulière, et appartenant à une honnête bourgeoisie. Cette résolution consterna les familles, et ce fut à qui n'aurait pas de Divinité dans la sienne. Mais il était dangereux de résister à Chaumette; et il ne resta plus aux victimes désignées qu'à obéir.

Combien n'en ai-je pas vu de ces jeunes filles, dont la plupart avaient leurs parents dans les prisons, obligées de parcourir les rues de la capitale, et de chanter, le désespoir dans l'âme, des hymnes patriotiquement impies. Elles espéraient, les pauvres enfants, que leur résignation, leur dévouement filial sauveraient la vie d'un père, d'une mère; et le lendemain, elles entendaient hurler leur sentence de mort par les crieurs jurés du tribunal révolutionnaire. J'en ai vu défailir en chemin, j'en ai vu tomber sans connaissance sur le seuil des temples. La fille unique d'un relieur de la rue du Petit Pont, d'une figure remarquable, et à peine âgée de seize ans, se mit au lit en venant de faire la Raison à Saint-Séverin, et mourut de saisissement la nuit suivante.

Il y eut même quelques républicains vigoureusement trempés qui forcèrent leurs épouses à figurer dans ses stériles religieuses. Momoro fut un de ceux-là. Sa femme aussi modeste que pieuse, respectée et honorée de tout le quartier, occupée uniquement du devoir de son ménage, était loin de prévoir le funeste honneur qui la menaçait. Ses prières, ses larmes, tout fut inutile; elle dut se résigner.

Pour la punir de sa résistance, Momoro fit traverser au cortège qu'il conduisait lui-même les rues les plus populeuses de la section Marat. Je le rencontraï, rue de la Comédie, se rendant à Saint-Sulpice. Madame Momoro souffrait visiblement, elle était chancelante sur son siège, fort pâle, et de grosses larmes roulaient dans ses yeux. Il fallait être le collègue de Chaumette pour ne pas en avoir compassion.

Georges DUYAL, (Chronique de Paris.)

ADJUDICATION VOLONTAIRE SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

MERCREDI 11 OCTOBRE 1837, à 11 heures précises du matin, en la demeure de M. WERY, secrétaire communal à GRIVEGNÉE, M. DELBOUILLE, notaire, procédera à la

VENTE AUX ENCHÈRES

1. D'UNE MAISON DE MAITRE,

Avec un grand BATIMENT récemment construit, destiné à la confection de machines à vapeur, et propre à toute espèce de fabrique, cour, environ 15 ares de jardin; le tout formant un ensemble, situé audit Grivegnée, à la chaussée, lieu dit Prés la Tour.

2. Et D'UNE MACHINE prête à monter, de la force de 12 chevaux.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, audit notaire, avec lequel on peut traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente.

A PLACER EN PRÊT sur hypothèques, 2 CAPITAUX, l'un de 30,000 FRANCS et l'autre de 20,000 FRANCS, à 4 1/2 p. c. S'adresser à M. DELBOUILLE, notaire à Liège.

VENTE

D'UNE

MAISON DE CAMPAGNE

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

Le LUNDI 23 OCTOBRE 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M. FRAIKIN, notaire, en son étude à Chokier,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

SITUÉE A RAMOUILLE, COMMUNE DE RAMET,

A proximité de la Meuse, dans un site des plus agréables,

Elle se compose, d'une MAISON DE MAITRE parfaitement construite et commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, écurie, pompe, citerne, grande cour avec 30 verges de jardin et prairie plantés d'arbres fruitiers de la meilleure espèce; plus UNE PETITE HABITATION y contigue; le tout en très bon état et ne formant qu'un même ensemble.

Ces immeubles sont libres de charges; il sera accordé à l'acheteur, s'il le désire, des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour amples informations, audit notaire, dépositaire des titres de propriété.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE

METTRA

Le MERCREDI 25 OCTOBRE 1837, A 8 HEURES PRÉCISES DU MATIN,

EN ADJUDICATION PUBLIQUE,

AU RABAIS

PAR SOUMISSION,

PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX, A la salle de ses séances.

LA FOURNITURE D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

DE

POMMES DE TERRE DE TROIS QUALITÉS:

CORNES DE GATTE, CANELLES ET BOULETS,

EN PLUSIEURS LOTS.

Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 à 3 heures, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

Les BIENS ci-après désignés, provenant de la dame Judith Josephine BODSON, décédée, veuve de Gérard MIDROLET, SERONT RÉEXPOSÉS EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, LE MARDI dix octobre 1837, à deux heures de relevée, en la demeure à Soumagne du sieur Vincent LAMARCHE, pardevant M. le juge de paix du canton de Fléron et par le ministère de de M. LEGRAND, notaire, savoir:

1er. LOT. UNE FERME,

Située à BOIS-LEVÉQUE, commune de SOUMAGNE, tenue par le sieur Nicolas Bottin, se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation avec jardin, prairie et terre, formant un ensemble de 531 ares 78 centiares, sur la somme de 16,300 fr., prix élevé par la surenchère.

2me. Lot. — ET UNE PETITE MAISON y contigue, sur celle de 212 frs.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, à Soumagne.

Adjudication Publique.

Le LUNDI 23 OCTOBRE 1837, 10 heures précises du matin, à L'HOTEL DU LIÈVRE A VISÉ, les héritiers de M. Urbain Joseph DODEMONT, feront VENDRE A L'ENCHÈRE par le ministère du notaire LEROUX

UNE BELLE FERME,

Située à CROUWEZ, commune de DALHEM,

CONSISTANT

En VASTES BATIMENS d'exploitation, quartier de maître et environ VINGT DEUX HECTARES de jardin, vergers, prairies et terres labourables dont la désignation suit: SUR DALHEM ET BOMBAYE.

1. BATIMENS d'exploitation, quartier de maître.

Table with 3 columns: Hect., Ares, Cent. and descriptions of land parcels including 'Jardin et prairie mesurant' and 'TERRES LABOURABLES'.

Table with 3 columns: Hect., Ares, Cent. and descriptions of land parcels including 'TERRES LABOURABLES' and 'PRAIRIES'.

Table with 3 columns: Hect., Ares, Cent. and descriptions of land parcels including 'PRAIRIES' and 'TERRES LABOURABLES'.

LA VENTE AURA LIEU EN MASSE et sans clause de surenchère. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (3 août et 1er novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du Sirope de JOHNSON.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIÈRE VENTE QUI AURA LIEU SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT A VIENNE, EST CELLE DES

DEUX PALAIS DE WIEDEN

D'UNE SOMME TOTALE DE

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS V. DE V.

IRRÉVOGABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action frs. 20.—Sept Actions y compris Une Rouge gagnante à frs. 120.

S'ADRESSER DIRECTEMENT A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE

LÉOPOLD DEUTZ ET Cie., à Mayence s. l. Rhin.

Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonot, UNE MEDAILLE D'OR, a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens: Decat à Bruxelles; Ohosenski à Louvain; Pestiaux à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte à Liège; Fraus Debast à Gand; Jourdain à Namur; Fryson Vanoutrive à Xpres; Vanmier à Mons; Smout à Malines; Dobbelaere à Courtrai.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur D-hasse Comblen demande l'autorisation de placer une chaudière à vapeur à basse pression dans son établissement situé rue des Récollets, n° 408.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'Administration communale. 2 octobre 1837.

Le président, Louis Jamme.

BOURSES.

PARIS, LE 4 OCTOBRE.

Table of market prices for Paris including 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', and 'Act. de la B. de Fr.'.

LONDRES, LE 3 OCTOBRE.

Table of market prices for London including '3 1/2 consolidés', 'Bel. em. 1832 C.D.', and 'Holl. Dette active'.

AMSTERDAM, LE 4 OCTOBRE.

Table of market prices for Amsterdam including 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', and 'Billet de change'.

ANVERS, LE 5 OCTOBRE.

Table of market prices for Antwerp including 'ANVERS, Det. activ.', 'Det. différ.', and 'Emp. de 48 mill.'.

CHANGES.

Table of exchange rates for various cities like 'Amst., c. jours', 'Rotterdam, Idem', and 'Paris, Idem'.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

Table of market prices for Brussels including 'FONDS BELGES ET ÉTRANGERS' and 'SUIITE DES ACTIONS'.

CHANGES.

Table of exchange rates for 'AMST. ct. jours', 'LOND. ct. jours', and 'PARIS. ct. jours'.

ACTIONS INDUSTRIELLES.

Table of industrial stock prices including 'Soci. Gén. en fl.', 'ém. de Par.', and 'Société de Com.'.

VIENNE, LE 25 SEPTEMBRE.

Métalliques, 405 1/4. — Actions de la Banque, 1384 1/4.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 5 OCTOBRE 1837.

Table of market prices for Liege including 'Froment vieux, l'hectolitre', 'Froment nouveau, id.', and 'Seigle vieux, id.'.

Imprimerie de J.-B. NOÛSEW, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.